

Intervention de Philippe Guittet, secrétaire général

Notre syndicat a vocation à défendre les personnels de direction pour qu'ils aient le temps et les moyens de diriger, de parler d'un métier que nous avons contribué à définir par un référentiel. Cela va bien au delà de « s'inquiéter des conditions de travail »



La situation politique et économique

Il me paraît important d'analyser la situation économique et politique à tous les niveaux pour montrer comment s'inscrit notre activité syndicale. Le monde est marqué par la mondialisation, c'est à dire par l'ouverture des marchés financiers et d'investissement. Cette mondialisation suscite aujourd'hui la réprobation de groupes de plus en plus actifs qui n'apportent pas souvent de solutions positives. Certes le rôle des institutions est posé : FMI, banque mondiale, OMC seraient certainement plus efficaces et moins destructrices si elles ne sortaient pas du cadre strict de leur compétence. Le rôle des états et celui de l'Europe est également posé. Ce sont à eux, c'est à elle de fixer les mandats de ces organisations. Mais nous savons que l'Europe est faible à l'échelle internationale pour imposer des normes sociales ou environnementales.

Un climat mondial fortement dégradé

La situation actuelle est toujours marquée par les suites de l'attentat du 11 sep-

tembre. L'intervention en Afghanistan est loin d'avoir permis de démanteler les réseaux terroristes qui semblent très actifs. Nous ne pouvons pas ignorer les bruits de guerre en Irak. Ce dossier semblerait avoir été pris en charge dans le bon sens par la France, mais il marque également l'absence totale de l'Europe sur la scène internationale. La perspective de ce conflit joue un rôle certain dans le maintien, à un haut niveau, du prix des produits du pétrole et donc des difficultés économiques accrues pour la France tout au moins. Mais le déclenchement du conflit aurait bien sûr des conséquences, insoupçonnées encore, tant au niveau politique qu'au niveau économique. Cela pèse bien entendu de manière considérable sur le regard de la population face à l'avenir, sur le moral des consommateurs et donc sur la situation économique. Et puis cela grève une partie du développement économique dans les dépenses improductives par exemple pour assurer la sécurité des échanges. Certains économistes évaluent ces dépenses à 0,25 point de PIB par an. Par ailleurs, la crise économique s'installe ; c'est une crise de confiance due à l'explosion de la bulle spéculative liée à « l'euphorie Internet ».

C'est une crise de confiance dans les valeurs du capitalisme. Les scandales, les escroqueries, les dettes colossales se suc-

cèdent. Enron, World Com, Xerox, Vivendi, France Telecom, Alcatel, montrent à l'évidence les failles d'un système où l'entreprise privilégie les actionnaires plutôt que les clients, les salariés, l'intérêt national ; où ni la Bourse ni les conseils d'administration ne jouent leur rôle d'organismes de contrôle et de régulation, où sous l'impact des analystes financiers, le court terme prime sur le long terme, où les stocks options polluent le rapport des dirigeants avec les intérêts réels de l'entreprise, où les fonctions d'auditeurs et de conseils à l'entreprise se mêlent.

Le krack boursier rampant menace le pouvoir d'achat des actionnaires et donc des actionnaires salariés. Ces derniers perdront, en France, 30 % de leurs avoirs en 2002. Les situations économiques générales s'est dégradées. En France la croissance du PIB n'a été que de 1,8 % en 2001. L'observatoire français des conjonctures économiques annonce 0,9 % en 2002 et 1,8 % en 2003, ce qui est loin des promesses électorales et notamment de celles du candidat élu qui se situaient à 3 % de croissance et de celles toujours maintenues du Premier ministre qui restent fixées à 1,4 % en 2002 et surtout à 2,5 % en 2003, hypothèses sur lesquelles ont été construits le budget rectificatif de 2002 et celui de 2003.

La construction européenne

L'Europe poursuit son élargissement avec beaucoup de difficultés, vers des pays dont les structures économiques et sociales sont très diverses. Son organisation future reste à construire. C'est l'enjeu de la convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. L'Europe a très tardivement réagi aux annonces de crise économique, se croyant un îlot de prospérité.

Le débat autour du pacte de stabilité (3 % de déficit public) en est la preuve. Il a été prolongé de 2004 à 2006 pour que les quatre mauvais élèves : Allemagne, France, Italie, Portugal, fassent des efforts. Trois pays ont décidé dès 2003 d'une baisse de 0,5 % de leur déficit, pas la France qui, par la bouche du ministre de l'économie, a annoncé que ce n'était pas sa priorité, avant 2004.

Mais au-delà se pose le débat autour de la nécessité de respecter un pacte de stabilité en période de crise économique. Ne serait-il pas plus raisonnable de jouer sur la baisse des taux d'intérêts et/ou la relance de grands projets d'investissement ? C'est d'ailleurs le sens de l'étonnante sortie du président de la commission Romano Prodi. Alors l'Europe balbutie, tant au niveau politique qu'au niveau économique.

Le retour du chômage

La situation en France se dégrade également au niveau du chômage. Depuis près d'un an et demi, il est reparti à la hausse : 9 % de la population active, 10 % annoncé l'an prochain, alors que de 1997 à 2000 la France a créé 1,5 millions d'emplois. Ce chômage touche les chômeurs de longue durée, mais aussi les jeunes actifs (+ 7,5 % en 1 an). Chacun attend, pour les mois à venir, une cascade de licenciements collectifs et de plans sociaux. Un « mon-sieur plan sociaux » a même été nommé. Le gouvernement Jospin a cru ou a fait croire qu'il s'agissait d'une situation transitoire. Le gouvernement Raffarin aborde cette question de manière très idéologique - comme d'ailleurs la gauche l'avait fait dans une période ancienne - parce qu'en décalage avec la situation économique réelle. Il institue un contrat jeune pour les 16-22 ans, qui devait être ouvert aux seules PME, mais sera étendu à toutes les entreprises sans obligation de formation. (90 000 prévus en 2003). Ce contrat a comme seul avantage d'être un contrat à durée indéterminée. Il annonce un renforcement des contrats d'apprentissage (240 000 prévus en 2003 au lieu de 225 000) et des contrats de qualification (149 000 prévus en 2003 au lieu de 136 000). Rappelons qu'entre 2001 et 2002 les contrats de qualification et d'apprentissage ont baissé de 18 %. Les incitations sont fortes puisque le budget 2003 prévoit une baisse, pour les entreprises, de 1,93 mil-

lions d'euros de taxe professionnelle et 1,05 millions de charges patronales.

Le premier ministre tente de convaincre les entreprises artisanales - il faut rappeler que 75 % des embauches se font dans des entreprises de moins de 50 salariés - en fixant un contrat d'objectifs à 500 000 emplois à 5 ans et en favorisant la création d'entreprises. Mais il paraît peu vraisemblable que le secteur privé, malgré les incitations, ait envie d'embaucher. L'indice du moral des chefs d'entreprise est au plus bas.

Ce ne sont pas les réductions d'impôt supplémentaires pour les emplois à domicile qui compenseront. Parallèlement les contrats d'origine publique sont stoppés ou ralentis, avec les risques importants en période de crise économique. La fin du recrutement des emplois jeunes en 2003, amènera 60 000 à 70 000 jeunes sur le marché du travail. Ce dispositif a pourtant souvent été très profitable aux jeunes qui en ont bénéficié, et joué le rôle de transition professionnalisante pour les plus diplômés même si les mesures de formation professionnelle ou de validation des acquis de l'expérience n'ont pas pu jouer à plein pour les autres. Le nombre de CES doit passer de 260 000 à 160 000 en 2003 et la prise en charge directe de l'État passera de 95 % à 85 % ou 65 %. Enfin le nombre de CEC sera de 30 000 en 2003 au lieu de 40 000 en 2002.

Tous ces dispositifs font passer la part des dispositifs du secteur non marchand à 34 % au lieu de 47 % auparavant. Cela ne sera pas compensé par la mise en œuvre du contrat CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) dont les modalités restent à définir qui concerne les jeunes de 18 à 25 ans d'un niveau en principe inférieur au baccalauréat. Ces décisions auront des effets divers sur l'emploi dans l'éducation nationale. La réforme de la loi des 35 heures, qui fait passer le volume des HS de 130 à 180 heures et permet donc un retour aux

39 heures, diminuera également, à l'évidence, le volume des embauches.

La révision de la loi de modernisation sociale qui devrait permettre de raccourcir les procédures de licenciement risque également d'alimenter les ANPE.

Quelles missions pour les services publics ?

En même temps, le budget de 2003 annonce une baisse, il est vrai minime, de l'emploi public (1 745 postes). Pourtant beaucoup, dans la majorité, fixent comme objectif une baisse plus massive de cet emploi, en profitant des départs à la retraite. Cela se fait sans véritable débat autour de la réforme de l'État.

Quelles missions pour les services publics pour mieux répondre à la satisfaction des besoins sociaux, à l'égalité des citoyens, à la protection des plus démunis ? Comment rendre un meilleur service au citoyen ? comment mieux assurer la transparence ? Comment, au-delà du statut général, réduire la multiplicité des statuts particuliers ? Cela se fait sans dire qu'à été mis en place par une loi organique, depuis l'an dernier, le management par objectifs dans la fonction publique par un accord quasi unanime des députés et des sénateurs. En 2006, les lois de finances devront indiquer les objectifs à atteindre. La fonction publique passe d'une logique de moyens à une logique de résultats avec un contrôle a posteriori. Cela devrait permettre un gain d'efficacité pour le service public sans baisse d'emploi en principe. Il faudra malgré tout être très attentif pour que cela, dans l'avenir, ne justifie pas une baisse de l'emploi dans la fonction publique.

Alors que la réduction du déficit public semble difficile à tenir par le gouvernement, Jacques Chirac réaffirme notamment dans son dernier discours de Troyes qu'il tiendra



sur sa baisse de 30 % de l'impôt sur le revenu. Il préfère éviter qu'on lui fasse le même reproche qu'en 1995, celui de ne pas tenir ses promesses. Le rythme de baisse a malgré tout été ralenti puisqu'aux 5 % prévus dans le collectif budgétaire, seule une baisse de 1 % a été prévue pour le budget de 2003. Cette baisse d'impôt aurait vocation à favoriser la consommation et donc l'emploi. Elle est très inégalitaire puisqu'elle profite aux foyers les plus aisés, qui risquent de transférer leur gain plutôt vers l'épargne que vers la consommation.

L'ensemble de ces choix ne semble pas aller dans un sens favorable à l'emploi, même si un certain nombre de mesures plus positives ont été sauvegardées ou mises en œuvre : la prime pour l'emploi ou l'alignement du SMIC au niveau le plus haut par exemple.

Un objectif affiché : la sécurité

Au-delà de l'objectif affiché de l'emploi par des voies radicalement opposées à celle du gouvernement précédent, l'autre grande priorité de ce gouvernement est la sécurité. Le budget de la justice augmente de 7,43 %, celui de l'intérieur de 4,10 %, celui de la défense de 6,11 % (avec 11 % pour l'équipement). L'impératif de sécurité répond à la question du terrorisme mais aussi à une vraie préoccupation qui a été exprimée pendant la campagne électorale. Chacun a droit à la sécurité et rien ne justifie d'être faible face à la violence et à la délinquance. Il est inadmissible que puisse exister des zones de non droit et qu'on puisse laisser instrumentaliser la petite délinquance par la grande criminalité. Il est donc normal de développer et de réorganiser les moyens de la police et de la justice. Malgré tout il ne paraît pas souhaitable de stigmatiser telle ou telle population. Comme le dit l'Union

syndicale de la magistrature, syndicat majoritaire, le ministre de la justice ne doit pas devenir le secrétaire d'état du ministre de l'intérieur. Il semble en effet que le volet répression ait pris le pas sur le volet prévention. Nous serons attentifs : la prison doit rester exceptionnelle pour les mineurs délinquants, elle constitue souvent un centre d'apprentissage accéléré de la délinquance. Le Sénat dans un rapport récent stigmatisait d'ailleurs les prisons pour mineurs dignes de Dickens.

N'oublions pas non plus les causes sociales de la délinquance : chômage, ségrégation, échec scolaire. Il faut aussi mieux répondre en terme de prévention, en poursuivant - mais cela a été promis par le gouvernement et le ministre de la ville - la réhabilitation de l'habitat et les efforts d'équipement et d'animation dans les quartiers avec des adultes référents. N'oublions pas les efforts pour renforcer l'autorité parentale et l'aide aux parents, la prise en charge des enfants en difficulté, des enfants violents ou en souffrance, en renforçant la protection maternelle et infantile en développant les postes d'infirmiers, de psychologues et d'éducateurs, mais aussi les juges pour enfants. A ce propos, il aurait été certainement plus judicieux de créer des postes de médiateurs auprès des juges plutôt que des juges de proximité qui ne font que doubler les tribunaux d'instance.

La décentralisation

L'autre grande affaire de ce gouvernement et en particulier de son premier ministre qui en fait un enjeu prioritaire, c'est la décentralisation. Nous avons été très présents sur ce terrain en cohérence avec notre fédération, l'UNSA. Le BN a demandé aux SA et SD de solliciter les recteurs et IA afin de participer en tant que SNPDEN aux assises des libertés locales, et si possible aux ateliers et tables rondes qui les précèdent, même si les premières assises qui se sont tenues jusqu'à présent, organisées par les préfets de région n'ont pas donné le meilleur exemple d'un débat positif et démocratique.

Quelle est notre position sur cette question ? Nous sommes favorables à une décentralisation maîtrisée mais nous sommes inquiets face à la méthode employée par le gouvernement Raffarin. En premier lieu, il n'y a pas d'évaluation des lois de 1982. Le droit à l'expérimentation introduit une incertitude totale sur les compétences des collectivités et empêche par la même toute réelle péréquation financière. M. Devedjian parle même de « révolution permanente ».

La méthode choisie de l'expérimentation même si elle est cadrée par une loi, limitée dans la durée 3 à 5 ans, évaluée et validée par une nouvelle loi, ne simplifiera pas les choses, car il ne peut y avoir d'expérimentations que si l'on s'est mis auparavant au clair sur ce que l'on attend du service public, ses missions, ses personnels. Cette décentralisation risque de créer

ainsi une nouvelle zone de droit indéterminée qui interdirait encore plus tout contrôle des citoyens sur les décisions et les fonds publics. Elle risque de renforcer le caractère opaque et illisible des institutions de la V^e République. Elle risque d'être conçue et déclinée comme une revanche des élus locaux, comme l'avènement d'un nouveau jacobinisme local. En fait de proximité, elle éloignerait encore plus les citoyens de leurs intérêts pour les choses de la vie publique, pour la politique. Pour qu'une décentralisation soit réussie, il faut que l'État continue à définir les objectifs à long terme du pays, à être le garant de l'intérêt général, de la solidarité sociale et de la solidarité entre les territoires.

Les principes d'égalité et de laïcité notamment justifient que l'État joue à plein son rôle de régulateur plus encore qu'il ne le fait à l'heure actuelle. Une décentralisation réussie doit permettre une répartition claire des compétences entre des collectivités repensées - est-il nécessaire de maintenir tant de niveaux d'autorité publique ? - et une affectation affichée des financements qui peut aussi bien prendre la forme d'une redistribution du financement national, que celle d'impôts levés pour le compte des collectivités. Une décentralisation réussie doit être menée de pair avec la déconcentration ou même la décentralisation fonctionnelle et la réforme de l'État.

J'écrivais dans mon éditorial de juin 2002 : « L'enjeu, c'est clarifier les compétences et la place des acteurs de l'État décentralisé, c'est redéfinir les missions de service public pour répondre aux attentes de proximité de la population. Les citoyens pourront alors de nouveau se retrouver dans des représentations politiques proches de leurs préoccupations et les forces démocratiques reconstruiront une légitimité » Notre mandat est clairement fixé par la « motion 6 » votée par le congrès de Nantes : « profond attachement à une définition de la politique éducative dans le cadre du service public d'éducation »... « respect du principe républicain d'égalité, d'unicité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire conservant et garantissant aux diplômés et certifications leur caractère national ». Enfin, nous souhaitons « qu'une nouvelle étape de la décentralisation nous apporte des marges de manœuvre supplémentaires » et « qu'en matière de déconcentration » nous disposions « de compétences accrues ».

C'est ce que nous avons dit aux ministres Luc Ferry et Xavier Darcos lorsque nous les avons rencontrés le 15 octobre dernier. Quel bilan doit-on tirer de la décentralisation de 1985 pour les collèges et lycées ? Il est dans l'ensemble positif, on peut parler des avantages en terme de constructions et d'entretien des bâtiments, mais aussi en terme de financements d'équipements pédagogiques. Les négociations avec les collectivités territoriales sont souvent plus faciles qu'avec nos responsables académiques, qui trop souvent encore fonctionnent sur le mode de l'injonction. Parallèlement des inégalités se



sont creusées entre régions. Par exemple financement des manuels scolaires ou du trousseau des lycéens professionnels avec de fortes disparités.

Les schémas prévisionnels de formation sont souvent établis de manière très bien concertée avec les autorités académiques. La décentralisation a encore été accentuée par la loi quinquennale de 1993 mais aussi par les lois de « modernisation sociale » de 2002 qui transfèrent aux régions des compétences nouvelles en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes, en matière d'insertion, d'orientation et de validation des acquis. Mais la décentralisation, s'est aussi accompagnée à l'époque de déconcentration. Ce fut l'objet du décret du 30 août 85, qui mettait en musique les lois de décentralisation propres à l'éducation et créait l'EPLE.

Quel avenir peut-on attendre pour l'éducation ? De nombreux présidents de région veulent la responsabilité pleine et entière de la formation professionnelle. Certains d'entre eux souhaitent le transfert des organismes d'information et d'orientation vers les régions. D'autres veulent maîtriser totalement la carte des formations, l'implantation des établissements, les filières... Certains veulent récupérer l'organisation de la santé scolaire : il peut être tentant pour les départements de récupérer les infirmières pour les tâches de santé au moment où leur pénurie se fait sentir. Il faut être très attentif à cela. D'autres veulent gérer les bourses et les fonds de vie, d'autres enfin se disent prêts à assurer la gestion des personnels d'entretien. La Lorraine propose même la transformation des rectorats en établissements publics. La position du gouvernement a été exposée par J.-P. Raffarin dans son discours aux recteurs et aux IA le 24 septembre dernier en Sorbonne. « L'État doit assumer sa mission régalienne, l'école. Il est donc hors de question de mettre à l'expérimentation le choix des programmes, le recrutement des professeurs, les statuts des enseignants, les diplômes nationaux, l'évaluation. Au passage il rappelle - ce que nous disions - que le parlement devrait débattre des questions d'éducation pour bien montrer que la représentation nationale se sent elle aussi concernée par le débat éducatif. Pour montrer simplement ? ou pour fixer les enjeux ? Enfin coup de chapeau (habituel mais toujours plaisant) « aux proviseurs qui sont des personnages importants du système éducatif ».

Mais le problème de fonds est qu'il oppose la cohérence de l'État et la proximité qui n'est conçue que comme proximité territoriale. Jamais, sauf pour les universités autonomes, la proximité n'est assimilée à la structure autonome, à l'EPLE, dans lequel s'exercerait la déconcentration de l'État. La proximité est un nouvel habillage de la subsidiarité. Il dit « les collectivités territoriales ont vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent être mises en œuvre à l'échelle de leur ressort ». Il n'est pas sûr pourtant que donner une compétence territoriale soit un gage d'efficacité pour le service public d'éducation et un gage d'égalité pour les citoyens.

Voilà ce qui marque aujourd'hui les actions de ce gouvernement, dans cette situation politique difficile, dans cette situation économique dégradée où le chômage refait surface.

Une activité syndicale intense

L'activité du SNPDEN a été particulièrement importante durant toute la période. Dès les premières rencontres le 3 juin avec Alain Boissinot, directeur de cabinet de Luc Ferry et le 6 juin avec Xavier Darcos, nous avons fait valoir les attentes et les revendications issues du congrès de Nantes, tant dans le domaine de l'école, que dans celles de notre métier et de notre carrière.

La nécessité de la mise en place du protocole

Nous avons fait part de notre volonté de voir appliquer tout notre protocole, et donc de recentrer notre fonction sur la Direction. Dès ces premières rencontres, nous avons réaffirmé qu'il fallait donner les moyens au service public d'éducation pour assumer ses missions. Nous avons rappelé le besoin de collaborateurs proches (attachés de direction), nous avons évoqué les missions de sécurité, de surveillance, de maintenance informatique. Nous avons dit qu'il était urgent de mettre en place les instances indispensables au bon accomplissement de nos missions : bureau et conseil pédagogique, que nous voulions engager sans délai la négociation sur l'ARTT des personnels de direction, que notre formation initiale et continue doit enfin répondre aux exigences de nos missions et à celles du protocole. Le gouvernement affirmait vouloir restaurer le dialogue social.

Classement des établissements

A la fin juin, nous avons rencontré la DESCO sur le reclassement partiel d'établissements sans déclassement. Cette rencontre s'est passée dans d'excellentes conditions. Une prochaine rencontre est fixée le 18 décembre 2002. Nous aurons bientôt à travailler au futur reclassement général (printemps 2003 en principe) qui prendra effet le 1^{er} septembre 2004 à partir des effectifs 2002 et devrait être connu au plus tard en novembre 2003.

Service de vacances, ARTT, formation

En juillet nous avons rencontré deux fois la DPATE, une première fois le 3 juillet pour faire part du mécontentement très grand de nombreux lauréats concours concernant leur affectation. Sur 98 demandes de réaffectations, 74 ont été satisfaites (pour des motifs familiaux) et nous avons pu prendre connaissance du nombre de détachés : 84 annoncés à ce moment là, 150 postes restant vacants et donc couverts par des faisant fonctions.

Une nouvelle rencontre était programmée le 17 juillet sur des dossiers prioritaires : service de vacances (révision de la circulaire de 1996), ARTT, compte épargne temps, formation des personnels de direction et DESS). Cette rencontre qui devait annoncer une concertation a été la dernière avec la DPATE et pourtant sur le service de vacances, B. Gille proposait que soit constitué un groupe de travail avec des représentants des gestionnaires pour permettre une explicitation précise des secteurs de responsabilité, de permanences, d'astreinte, de gardiennage dans les établissements scolaires avec ou sans internat, pen-



dant le temps scolaire, de fermeture d'établissement, etc... Une rencontre était également programmée avec la directrice de l'école de Poitiers pour évoquer la formation.

Sur le compte épargne temps et sur l'ARTT, malgré nos analyses divergentes, il était clair que la négociation devait continuer. Nous devons nous revoir en septembre. La rencontre a été repoussée sine dié. Sans nouvelle proposition, lors du BN suivant, le 24 septembre, nous avons écrit au ministre Luc Ferry. François Perret, directeur de Cabinet, nous recevait le 14 octobre notamment sur ces questions.

Rentrée : des difficultés au niveau des ATOSS et des remplaçants

Pour le reste, les ministres dans leur conférence de presse de septembre se sont empressés d'annoncer la rentrée comme réussie. S'il est vrai que la majorité des enseignants étaient présents, la situation était loin d'être identique pour les personnels non enseignants (tous ATOSS confondus) et pour les enseignants, la situation des remplacements est souvent difficile (recrutement de contractuels ou de vacataires souvent nécessaire et pas toujours facile, titulaires remplaçants indisponibles). Et puis cette conférence de presse du 2 septembre est survenue juste après la polémique née des déclarations embrouillées sur le budget de 2003 : annonce d'une suppression de 2000 à 3 000 postes par Xavier Darcos qu'il qualifie de marginale par rapport aux effectifs du ministère et de logique compte tenu de la baisse attendue du nombre d'élèves dans le secondaire. Propos aussitôt démentis par Luc Ferry qui précise qu'il s'agit de postes administratifs et non d'enseignants. En fait il s'agissait des surveillants. Nous avons immédiatement dénoncé cette situation par un communiqué. Nous avons dénoncé le manque de dialogue

social : les arbitrages sur le budget ont été pris sans la moindre concertation avec les fédérations et les syndicats. Disparition progressive des MI/SE, programmée au fur et à mesure des renouvellements de contrats (5 600 postes dès 2003) et disparition des aides éducateurs remplacés par un nouveau dispositif financé à hauteur de 14 millions d'euros, devant permettre de créer des assistants d'éducation.

Nous demandons la création de postes de personnels de direction

Les autres mesures budgétaires signifient l'abandon du plan pluriannuel de recrutement initié par le gouvernement précédent, et des doutes sur la poursuite du protocole Sapin de résorption de la précarité. IL faut savoir pourtant que de 2001 à 2016, 528 000 personnels de l'EN sur un million partiront à la retraite. Si 1 170 postes d'ATOSS sont créés nous n'avons pas eu, au contraire des deux années précédentes, de création de postes de personnels de direction. Nous avons rappelé à F. Perret lorsque nous l'avons rencontré le 14 octobre, que la part de l'encadrement dans le système éducatif était plus faible que dans d'autres pays européens. De nombreux établissements dont certains dépassent 600 élèves dans des zones difficiles n'ont pas d'adjoint.

Montée en charge du statut

Le protocole est respecté pour la montée en charge du statut mais cela heureusement devait aller de soi.

En hors classe :	
674 + 211 = 687	(320 promotions)
En 1^{re} classe :	
5 878 + 168 = 6 046	(1 060 promotions)
En 2^e classe :	
7 209 - 379 = 6 830	

La grève du 17 octobre

A cette situation s'ajoute bien sûr la mise en œuvre de l'ARTT pour les CPE cette fois, sans création de poste, comme c'était déjà le cas avec le gouvernement précédent. Cinq fédérations dont l'UNSA-Education ont appelé à la grève le 17 octobre. Non seulement nous nous y sommes associés pour avertir le gouvernement sur sa politique de restriction de l'emploi public, son absence de concertation sur les besoins et les missions de service public, sur le flou entretenu autour de sa politique de décentralisation. Nous nous sommes mis en grève également pour manifester notre mécontentement face au retard pris dans les négociations sur notre ARTT et nos conditions de travail.

Cette grève a été un succès puisque plus d'un personnel sur deux de l'EN s'est mis en grève (44 % pour le ministère, 68 % pour les syndicats) et que 50 000 personnels ont participé aux différentes manifestations dont 15 000 à Paris. Nous devons décider comment continuer l'action.

Beaucoup de réponses restent attendues

Au cours de ce mois de septembre, nous ne sommes pas restés inactifs. *Direction* n° 102 en fait état. Au delà de la sempiternelle question des journées à thèmes, les journées de l'engagement et atelier relais posent de manière cruciale la nouvelle place que prennent les associations, au sein de ce nouveau ministère de la jeunesse et de l'éducation. Cette question devra faire l'objet d'une réflexion approfondie dans notre syndicat dans les mois à venir. Nous avons rencontré le 11 septembre F. Perret alors directeur adjoint de X. Darcos sur les problèmes des CPGE. Nous avons évoqué les nouvelles procédures d'affectation des CPGE par un système automatisé de recensement des candidatures à l'échelle nationale, procédures que nous souhaitons, qui vont se mettre en place et qui ne pourront que renforcer la démocratisation des CPGE. Mais nous avons aussi abordé la question des équivalences et de l'attribution des ECTS (validation des diplômes au niveau européen), celle de l'attribution des fonds sociaux aux élèves de l'enseignement supérieur, celle de la gratuité alors que les universités peuvent percevoir des droits d'inscription, ainsi que les difficultés liées à l'organisation des concours.

Sur toutes ces questions nous avons été écoutés pendant deux heures, mais beaucoup de réponses aux questions posées restent attendues. Nous avons rencontré M. Monteil, le nouveau directeur de l'enseignement supérieur le 6 novembre dernier, sur ces questions et celles concernant les STS. Nous pensons être allés plus loin sur plusieurs points importants : sur le conventionnement et le financement dans l'accueil des concours ; nous avons obtenu d'intéressantes précisions sur les intentions du directeur et du ministre en matière d'accueil plus important des bacheliers technologiques en STS et IUT ; sur tout cela, il faudra désormais obtenir confirmation dans les faits. Mais nous restons sans perspective, par exemple, sur la question de la gratuité des fournitures scolaires en post-bac. Nous apprécions, sans doute, que soient reconnues l'importance et la qualité de nos formations en lycée, mais ne sommes pas convaincus de la capacité d'autorégulation de l'enseignement supérieur pour nos élèves de BTS et de CPGE.

Nous avons rencontré la DAF le 16 septembre sur différents points restés en suspens notamment le tableau d'assimilation des retraités, les proviseurs vie scolaire, les indemnités des personnels exerçant en cité scolaire, les personnels assurant un intérim. Nous attendons à ce jour une réponse au courrier que nous avons envoyé à la suite de cette ren-



contre ; Nous avons également évoqué les « mandats carrière » de notre congrès de Nantes pour faire évoluer le statut.

Nous avons au cours du mois de septembre réagi sur plusieurs projets de texte, la situation des conjoints de personnels de direction mutés, la gestion des fonds sociaux, nous avons critiqué le nouveau projet d'évaluation des TPE et bien sûr le projet de circulaire relatif aux CPE. Nous sommes intervenus sur ce texte pour évoquer les dysfonctionnements induits du service public, sur les projets concernant l'absentéisme, pour dénoncer l'avant projet de texte qui prévoyait une amende parentale de 2000 euros. Un recul a été opéré par le ministre de l'intérieur. Un groupe de travail a été mis en place, de manière assez étonnante, au niveau du ministre du travail. De manière encore plus étonnante, nous n'avons pas été conviés à cette table ronde, ce que nous avons dénoncé. Nous devons être entendus par ce groupe de travail. C'est pourquoi nous vous proposerons un texte sur cette question dans la commission éducation et pédagogie.

Conditions de travail

Nous avons surtout décidé de lancer une enquête sur les conditions de travail et d'exercice du métier pour faire connaître le décalage qui existe entre notre travail au quotidien et notre référentiel de métier afin de déterminer les besoins nécessaires. A ce jour plus de 1 500 enquêtes sont remontées. C'est un premier succès. La commission métier pourra faire état de premiers éléments d'analyse de cette enquête.

Quelques jours avant la grève du 17 octobre, nous avons été reçus par F. Perret, en présence de B. Gille. Alors qu'il nous demandait pourquoi nous faisons grève, nous avons réitéré le manque de concertation, la non création de postes de personnels de direction et d'attachés de direction, les annonces concernant les MISE et les aides éducateurs. Nous avons défendu nos conceptions autour des conseils de l'établissement, des groupes permanents auprès des recteurs, de la formation en mettant en évidence les difficultés de la formation en alternance, et l'absence de la dimension encadrement dans cette formation initiale. Il nous a dit vouloir poursuivre le processus évaluation-lettre de mission. Mais surtout, nous avons présenté nos griefs, nos inquiétudes, notre mécontentement sur nos conditions de travail et d'exercice du métier, et sur le fait que le dossier ARTT reste au point mort.

Projet de circulaire sur le service de vacances

Depuis, la seule réponse sonne comme une provocation : un projet de circulaire sur l'organisation du service pendant les vacances des élèves et en dehors des horaires de cours. Ce texte est un malheureux copié/collé de la circulaire de 1996 et des textes plus récents sur l'ARTT des personnels. Il essaie de répondre à des questions aussi diverses que les astreintes, le

gardienage, les services de permanence, les petits établissements, les travaux d'entretien pendant ces périodes, effectués par des ouvriers de l'établissement ou par la collectivité. Il concerne des personnels aussi différents que les gestionnaires, les CPE, les MI-SE, les infirmières, les ATOSS voire les nouveaux secrétaires généraux. Il ose même traiter des personnels de direction en laissant croire que nous relevons du décret du 25 août 2000 concernant les personnels d'encadrement et les personnels IATOSS.

Une rencontre a été organisée jeudi 7 novembre par le cabinet sous la direction de F. Mallet. Notre délégation a protesté sur la méthode employée alors que nous devions être associés à la réflexion préalable et sur le fond de cette circulaire. Le seul texte qui fixe les contours de notre métier est notre référentiel. Nous ne nous sentons pas concernés par les textes Éducation nationale sur l'ARTT tant qu'une négociation ne s'engage pas avec notre syndicat. Le seul texte qui fait référence pour nous est le décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique. Organiser le service dans les établissements publics d'enseignement et de formation pendant les vacances des élèves et en dehors des horaires de cours, c'est répondre très clairement à la question des missions qui doivent être mises en œuvre durant cette période, définir qui fait quoi, dire quels sont les personnels soumis à astreinte, et pourquoi, élucider cette mystérieuse notion de gardienage, unique dans les textes éducation nationale.

Il est temps d'ouvrir des négociations sur notre ARTT, il est temps de reprendre totalement ce texte inapplicable. C'est ce que nous dirons dès la fin de ce CSN au ministre. Cette circulaire ne peut ignorer le seul texte qui fait référence pour nous, notre référentiel de métier. Je souhaite que la commission métier propose au vote du CSN une adresse au ministre sur cette question.

Pour toutes ces raisons nous serons le 8 décembre dans la rue à côté de notre fédération. Le 15 octobre, à leur demande, nous avons rencontré les ministres. Nous avons abordé la question des IUFM et la question des MI-SE, des aides éducateurs et du nouveau projet d'assistants d'éducation. Étrange projet que celui de ce gouvernement qui au moment où il fait de la lutte contre la violence une de ses priorités, envisage de priver les établissements scolaires d'un de ses moyens de prévention de la violence et d'encadrement des élèves. Étrange courrier que ce texte sans nature juridique, qui a circulé via les recteurs jusqu'aux établissements, et qui prévoyait d'embaucher des jeunes retraités, et des mères de famille, même si la priorité semble aujourd'hui donnée aux candidats étudiants, notamment ceux se destinant aux métiers de l'éducation. La concertation a débuté alors que la mesure de création d'assistant d'éducation était déjà prise. Quelle conception là encore du dialogue social ! Nous avons répété que nous souhaitions également être entendus sur les questions qui concernent les personnels de direction, sur les questions relatives au service public (décentralisation, déconcentration fonctionnelle, continuité du service public).

Depuis la rencontre avec les ministres, une table ronde a été mise en place le 4 novembre, présidée par Patrick Gérard, recteur de Bordeaux, où le SNPDEN est représenté es qualité. Elle devra aborder la question de l'aide sociale accordée aux MI-SE, tirer le bilan objectif du rôle des MI-SE et des aides éducateurs, définir les missions nécessaires que doivent couvrir ces emplois, en terme de surveillance et d'assistance éducative.

Enseignement professionnel

Deux autres dossiers se sont présentés à nous dans la période récente, l'enseigne-



ment professionnel et la violence. L'annonce a été faite aux fédérations (le SNPDEN était présent dans la délégation de l'UNSA-Education) de sept chantiers pour la revalorisation de l'enseignement professionnel et son articulation avec les autres modes d'enseignement. D'ici décembre devraient se tenir trois ou quatre tables rondes. Luc Ferry pose aux syndicats la question du baccalauréat professionnel en trois ans. Il souhaite que soient refondus les programmes de technologie dans les collèges. Il évoque la nécessité d'instaurer une découverte des métiers dès le collège. Pour améliorer l'information et l'orientation, dans le cadre de leur formation, les professeurs des collèges et lycées devraient faire un stage en lycée professionnel. Le ministre souhaite apporter quelques correctifs à la mise en place des lycées des métiers. Les élus doivent être associés à l'élaboration de la carte de formations sans que l'État se désinvestisse.

Dossier violence

Le dossier violence a été présenté par Xavier Darcos lors du dernier conseil des ministres. S'il ne se veut pas un plan supplémentaire, cela constitue bien pourtant le 7^e plan de lutte contre la violence. Il traduit une conception de l'école assez rétrograde sinon conservatrice autour du savoir et de l'autorité, comme si l'école en plaçant l'élève au centre du système avait abandonné ces notions, mais, en même temps, il abandonne la notion de règlement qui s'impose à tous, pour proposer le contrat de vie scolaire signé par l'élève et les parents. En revanche il propose le livret des droits et devoirs de chacun, ce que nous demandions. Il traite de questions que nombre d'établissements ont déjà mis en place : exclusion, inclusion (sans surveillant ?) TIC, tutorat, remise des bulletins aux parents ; de questions déjà proposées dans les conférences de presse précédentes : école ouverte, classes relais,

ateliers relais, relance de l'internat. Il évoque des questions essentielles qui méritent débat : rendre l'offre plus personnalisée dans le collège par des parcours diversifiés (alternance) ce qui pose la question du collège pour tous ; il aborde le statut des enseignants avec une nouveauté intéressante : le contrat de début de carrière. Il modifie la composition du conseil de discipline : présence des élus, de l'adjoint. Les élèves majeurs peuvent être déscolarisés par le chef d'établissement : pourquoi majeurs et pas 16 ans ? que peut induire cette mesure (absentéisme, violence) ?

L'abandon programmée du CFA

Une autre question a été cette semaine au centre de nos préoccupations. Il s'agit de l'abandon programmé du CFA. Nous avons dénoncé : « cette décision conduisant de fait, pour les personnels de direction, à l'impossibilité de bénéficier du CFA qui constitue pourtant le seul dispositif de gestion de fin de carrière offert à ces personnels ne pouvant prétendre, sous sa forme actuelle, à la CPA ». Cette décision traduit, une fois de plus, l'absence de dialogue social. Nous nous inquiétons de voir anticipées ainsi les discussions sur les retraites et pensions des fonctionnaires qui doivent s'ouvrir fin janvier ; cela augure mal de la méthode mise en œuvre pour aborder un débat difficile. Le SNPDEN attend de sa fédération une intervention forte auprès de la fonction publique pour faire évoluer cette décision.

Les motions qui sortiront de ce CSN témoigneront du travail considérable accompli par les différentes commissions de notre syndicat, mais je ne voudrais pas terminer sans saluer l'activité de notre cellule juridique sous la responsabilité de Pascal Bolloré. Nous avons repris une réflexion et un échange approfondi sur l'éducation nationale et la fonction publique avec les syndicats de l'UNSA-Education : SE, A & I, SNAEN et bientôt le SIEN mais aussi avec la FSU, le SNES et le SNICS. L'activité autour de l'Europe qu'a développée Donatelle Pointereau permettra de vous faire des propositions lors de la commission vie syndicale pour que ce travail soit renforcé. Je voudrais saluer également l'impulsion lancée par notre commission vie syndicale pour que notre syndicat soit vivant et performant autour de l'accueil, de la formation, de l'information et de la communication, de l'organisation notamment au niveau des finances, de la laïcité. Notre syndicat est bien vivant. Nous avons aujourd'hui autant de syndiqués que l'an dernier. Je voudrais conclure en disant que ce CSN se situe dans un contexte particulier, celui des élections professionnelles

Les élections professionnelles

Nous avons besoin de toutes les forces du syndicat, de tous les cadres que vous êtes pour remporter ces élections. Nous sommes les

seuls à pouvoir parler des conditions de travail ou d'exercice du métier, parce que nous sommes le seul syndicat de personnels de direction porteur d'une véritable conception du métier. Les syndiqués ont élaboré le statut dit de l'an 2000, le rapport Blanchet a fait un constat objectif de la place essentielle mais aussi des difficultés de notre profession, ce qui correspondait à notre constat. La négociation pugnace que nous avons menée a permis d'aboutir à un protocole d'accord et notamment pour la première fois à la définition d'un référentiel de métier qui pour l'essentiel correspond à ce que nous attendons de nos missions. Nous avons donc eu raison de signer ce protocole car au-delà des importantes avancées statutaires, l'enjeu était notre reconnaissance dans l'encadrement du système éducatif comme personnel de direction des structures autonomes que sont les EPLE.

Cela ne signifie pas que toutes nos revendications sont satisfaites, cela ne signifie pas que les conditions de travail, d'exercice du métier sont satisfaisantes, ni qu'elles sont identiques en collège, lycée, LP, LEA-EREA dans telle ou telle académie, en métropole, dans les DOM TOM où à l'échanger. Cela signifie que seul notre syndicat à vocation à parler d'un métier que nous avons défini et que cela va bien au-delà de « s'inquiéter des conditions de travail » comme le dit la nébuleuse concurrence. Cela signifie que nous sommes les mieux placés tant au niveau national qu'au niveau départemental ou académique pour défendre les personnels de direction, pour faire en sorte qu'ils aient le temps et les moyens de diriger. De la même manière le SNPDEN a fait progresser, en terme de carrière, la profession.

Le classement des établissements est en progrès sur l'ensemble des types d'établissement. Les clauses de sauvegarde ont été maintenues y compris pour la première fois pour les personnels mutés. Malgré tout vous savez que chacun réagit souvent non pas sur la progression générale du corps mais sur sa situation immédiate. Il faudra convaincre chaque syndiqué, chaque personnel de direction, pour montrer que c'est grâce au SNPDEN que chacun peut avoir au moins une promotion au cours de sa carrière, et une accélération sensible de cette carrière que la lettre de mission et l'évaluation devraient permettre de rendre plus transparente.

Pour cela nous devons tous tirer dans le même sens pour assurer la victoire du SNPDEN aux élections professionnelles. La victoire du SNPDEN, ne sera pas celle du BN, elle sera celle de tous ses cadres académiques et départementaux, de tous ses militants. A partir de lundi prochain, jusqu'aux élections, il faudra multiplier les chaînes téléphoniques pour faire voter tous les syndiqués et les sympathisants potentiels, pas une voix ne doit manquer. Il faut mener campagne sans polémique. Nous devons être fiers de notre syndicalisme, celui d'un syndicalisme de proposition, de contestation et d'action, d'un syndicalisme qui refuse la cogestion, mais qui seul porte une vraie conception du métier des personnels de direction.

